

27-03-2017

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS,
TENUE LE 27 MARS 2017, À 20 H 07, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Membres du conseil

Audrey Boisjoly
Marcel Dubeau

Françoise Geoffroy
Maryse Gouger

Pierre Lépicier

Sous la présidence du maire, M. Martin Desroches.
Le secrétaire-trésorier, M. René Charbonneau, est aussi présent.
Le conseiller Sylvain Trudel est absent.

**L'AVIS DE CONVOCATION A ÉTÉ SIGNIFIÉ AUX MEMBRES DU CONSEIL TEL QUE
REQUIS À L'ARTICLE 153 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC.**

LE MAIRE CONSTATE LE QUORUM ET OUVRE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE À 20 H 07.

124-2017

Ajournement

À 20 h 07, sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Marcel Dubeau, il est résolu d'ajourner la présente séance à 21 h.

125-2017

Reprise de la séance

À 21 h 04, sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy appuyée par le conseiller Marcel Dubeau, il est résolu de reprendre la présente séance.

126-2017

Ordre du jour

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Dépôt du rapport financier 2016 de la Municipalité;
4. Archives - Destruction de boîtes de classement;
5. Association du Service incendie - Demande pour organiser une levée de fonds le 3 juin prochain;
6. Demande d'évaluation du terrain situé sur le lot 5 360 107 – Mandat à l'évaluateur Michel Forget;
7. Adoption du Règlement n° 346-2017 ayant pour objet de modifier l'article 8 du Règlement n° 322-2016 afin de répartir le coût de remplacement de la conduite d'aqueduc desservant six (6) immeubles;
8. Adoption du 2^e projet de règl. n° 343-2017 visant à ajouter des dispositions relatives aux projets intégrés d'habitations dans la zone H-144 du Règlement de zonage n° 390-97 Village;
9. Avis de motion - Règlement n° 343-2017 visant à ajouter des dispositions relatives aux projets intégrés d'habitations dans la zone H-144 du Règlement de zonage n° 390-97 Village;
10. Adoption du 2^e projet de règl. n° 345-2017 modifiant le Règlement de zonage n° 574-96 concernant des usages potentiellement polluants situés dans les aires bactériologique et virologique des sources d'approvisionnement en eau potable de la municipalité;
11. Adoption du cahier de charges n° LO-EQ01.11-2017 pour la conception et construction d'un parc de planche à roulettes pour le parc du centre Pierre-Dalcourt;
12. Adoption du Règlement n° 344-2017 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 1 069 709 \$ pour le projet de réaménagement et d'agrandissement du centre Pierre-Dalcourt;
13. Demande d'aide financière dans le cadre du fonds du Pacte rural;
14. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Point n° 2

Période de questions

Le maire invite les citoyens à la période de questions.

Point n° 3

Rapport financier 2016

Le rapport financier 2016 de la Municipalité est déposé et présenté par M. Guy Chartrand de la firme Boisvert & Chartrand, s.e.n.c.r.l., vérificateur des livres comptables. Ce rapport démontre un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 94 959,00 \$.

127-2017

**Archives - Destruction
de boîtes de classement**

CONSIDÉRANT QU' il est approprié de détruire des documents qui ont été archivés dans les années antérieures, selon leur délai de conservation;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par la conseillère Audrey Boisjoly, il est résolu de mandater Shred-it à détruire les documents ayant atteint leur échéance (environ 43 boîtes), pour un montant de 322,50 \$ avant taxes, plus 14 % de frais de carburant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

128-2017

**Association du Service
incendie de St-Félix
- Autorisation lavothon**

Sur la proposition de la conseillère Audrey Boisjoly appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que l'Association du Service incendie de Saint-Félix-de-Valois soit autorisée à organiser un lavothon à la caserne, le samedi 3 juin prochain.

Les sommes amassées iront au profit des paniers de Noël de Saint-Félix, aux jeunes du Hockey mineur de Saint-Félix et pour la participation de pompiers au Défi Gratte-Ciel Scott 2017 ayant pour but d'améliorer la vie des personnes atteintes de maladies neuromusculaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

129-2017

Lot 5 360 107 - Évaluateur

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu de mandater, pour un montant de 1 500,00 \$ avant taxes, le Bureau d'évaluation Michel Forget inc. afin de déterminer la valeur marchande du lot 5 360 107 appartenant à la Municipalité, en vue d'une vente éventuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

130-2017

**Adoption du
Règl. n° 346-2017
- Modifier l'article 8
du Règlement n° 322-2016
- Répartition coût rempl.
conduite aqueduc de 6 immeubles**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Marcel Dubeau, il est résolu que le Règlement n° 346-2017 ayant pour objet de modifier l'article 8 du Règlement d'emprunt n° 322-2016 afin de répartir le coût de remplacement de la conduite d'aqueduc desservant six (6) immeubles soit adopté pour valoir à toutes fins que de droit, lequel fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

➤ *Ce règlement est joint au livre des règlements de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois et en fait partie intégrante.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

131-2017

Adoption du 2^e projet de règlement n° 343-2017

- Ajouter dispositions sur projets intégrés d'habitations

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du second projet de règlement numéro 343-2017 visant à ajouter des dispositions relatives aux projets intégrés d'habitations dans la zone H-144 du Règlement de zonage numéro 390-97 Village, sans modification;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy appuyée par la conseillère Audrey Boisjoly, il est résolu que le second projet de Règlement numéro 343-2017 soit adopté sans modification.

➤ *Ce second projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 343-2017.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

132-2017

Avis de motion

Règlement n° 343-2017

- Ajouter dispositions sur projets intégrés d'habitations

Madame la conseillère Maryse Gouger donne avis de motion de la présentation d'un règlement visant à ajouter des dispositions relatives aux projets intégrés d'habitations dans la zone H-144 du Règlement de zonage numéro 390-97 Village.

133-2017

Adoption du 2^e projet de règlement n° 345-2017

- Usages polluants dans les aires bactériologique virologique sources eau potable

CONSIDÉRANT l'assemblée de consultation publique;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire obtenir certaines informations additionnelles;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que le projet de règlement n° 345-2017 modifiant le Règlement de zonage n° 574-96 concernant des usages potentiellement polluants situés dans les aires bactériologique et virologique des sources d'approvisionnement en eau potable de la municipalité soit suspendu et que l'adoption du second projet de règlement soit reportée à une prochaine séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

134-2017

Parc de planche à roulettes

- Entrepreneur

- Cahier de charges et

appel d'offres sur SEAO

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu :

SUITE DE LA RÉOLUTION N° 134-2017

1. d'accepter le cahier des charges n° LO-EQ01.11-2017 pour la conception et construction d'un parc de planche à roulettes pour le parc du centre Pierre-Dalcourt (entrepreneur);
2. de faire paraître un appel d'offres dans un journal distribué sur le territoire de la municipalité et sur le SEAO, soit le système électronique d'appel d'offres reconnu du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

135-2017

Adoption du
Règl. n° 344-2017
- Règl. d'emprunt sur
le réaménagement et
l'agrandissement du
centre Pierre-Dalcourt

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu que le Règlement n° 344-2017 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 1 069 709 \$ pour le projet de réaménagement et d'agrandissement du centre Pierre-Dalcourt soit adopté pour valoir à toutes fins que de droit, lequel fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

➤ *Ce règlement est joint au livre des règlements de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois et en fait partie intégrante.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

136-2017

Pacte rural
- Demande aide financière

CONSIDÉRANT QUE suite aux diverses démarches de consultation citoyenne, la Municipalité souhaite répondre à certaines demandes qui ont été formulées, soit :

- animer le milieu de vie de ses citoyens;
- bonifier les installations de loisir;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut contribuer financièrement à la réalisation de ces demandes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut bénéficier de l'aide financière du pacte rural;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Audrey Boisjoly appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu :

SUITE DE LA RÉOLUTION N° 136-2017

- d'autoriser M. René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier, à déposer une demande de financement pour un montant de 82 672,00 \$ dans le cadre de la politique nationale de la ruralité au pacte rural dédié aux projets sur le territoire de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois et à signer le protocole d'entente et tout autre document relatif à ce projet;
- que la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois s'engage à défrayer l'excédent de la contribution versée par le pacte rural pour ce projet évalué à 257 000,00 \$. L'excédent représente plus de 20 % du coût du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

137-2017

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau, il est résolu qu'à 21 h 19, la présente séance soit levée.

Martin Desroches
Maire

René Charbonneau
Secrétaire-trésorier et directeur général

« Je, Martin Desroches, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».